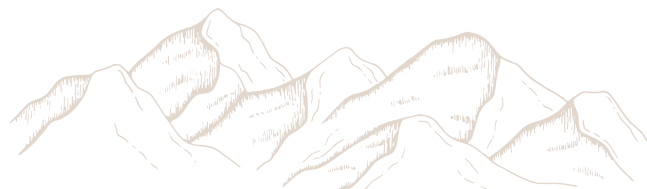


Nos Services



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE



La piscine est un espace public, il est prié de respecter le calme. Veuillez également ne pas sauter dans notre bassin, pour des raisons de sécurité.

Les enfants de -12ans doivent être surveillés par un adulte. Pour les tout petit, couche spécial pour la piscine obligatoire.

De 12h à 14h, la piscine est réservé aux adultes.

L'espace piscine est réservé aux clients de la résidence Odalys "Les Fermes de Châtel"



OBLIGATOIRE



INTERDIT

